

DELIBERATION N° 2024-DEL- 58 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Septembre 2024

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 20 Septembre 2024 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 26 Septembre 2024 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19 H 30).

Présents : Lamia BENSARSA REDA, Sébastien BENETEAU, Virginie FALGUIERES, Michel PERRIMOND, Benedicte HURIEZ, Jean-Claude NASSE, Chantal GUIBLIN, Raymond SOLIGO, Malika ABBACI, Marie SERMAGE, Cedric DI TOMMASO, Valerie ROQUES, Jean-François DOUTEAU, Francis SAINT-PIERRE, Kumba DIAWARA, Filipe MONTEIRO, Nadia MARTINS, Alain VILLEMEUR, Gabriel BRUNIER COULIN, Sonia KANTIANA, Bernadette AVELLANO, Laurence GAUTHIER, Andre PLAS, Samira KECHELAL.

Absents représentés : Amandine COSTA pouvoir à Malika ABBACI ; Nathalie MOUREY pouvoir à Sébastien BENETEAU ; Christian LORIC pouvoir à Nadia MARTINS ; Stéphanie BEGHE pouvoir à Raymond SOLIGO ; Pascal GOMEZ pouvoir à Jean-François DOUTEAU ; Patricia ROBIN pouvoir à Bénédicte HURIEZ ; Stéphanie RIVIER pouvoir à Chantal GUIBLIN ; Adnane BENNANI pouvoir à Lamia BENSARSA REDA ;

Absents non représentés : Bakary SOUKOUNA

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	24
Votants	32

Secrétaire de séance : Cédric DI TOMMASO

Objet : Garantie d'emprunt IMMOBILIERE 3F - 65, avenue de la Cour de France

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 18 septembre 2024,

VU la demande formulée par IMMOBILIERE 3F, société anonyme d'habitations à loyer modéré, tendant à obtenir la garantie communale à hauteur de 100 % des deux lignes de Prêt d'un montant total de 4 567 000 € (quatre millions cinq-cent-soixante-sept mille euros) souscrites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinées à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements sis 65, avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge,

VU le Contrat de Prêt n°160681 en annexe signé entre la société IMMOBILIERE 3F, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

CONSIDERANT la contrepartie de droit de réservation portant sur 4 logements LLI (3 T3 et 1 T4) au sein de l'opération de construction,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 567 000 € (quatre millions cinq-cent-soixante-sept mille euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°160681 constitué de deux lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 567 000 € (quatre millions cinq-cent-soixante-sept mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **APPORTE** la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 29 voix pour et 3 abstentions (Laurence GAUTHIER, Andre PLAS, Samira KECHELAL)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **04 OCT. 2024**



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA